

MONTHEY Le système de repérage pour malvoyants accusé de les guider droit dans les arbres!

Pour que les aveugles y voient clair

TEXTES: NICOLAS MAURY
PHOTOS: SABINE PAPILLOU

Les méandres constitués par les multiples travaux en ville de Monthey ne semblent guère le gêner. Chapeau sur la tête et lunettes de soleil sur le nez malgré la météo maussade, Denis Maret se déplace d'un pas sûr. Il ne voit pourtant quasiment rien. «J'ai juste 5% de bon à l'œil gauche...»

Arrivé au sommet de l'avenue de la Gare, il avance avec fermeté sa canne blanche. Lorsque celle-ci rencontre les petits obstacles qu'il cherche délibérément, il s'arrête. «Vous apercevez ces trois traits parallèles gravés dans le marbre: c'est d'eux dont il s'agit», explique-t-il.

Distinguer les différents systèmes

Ces lignes ont beaucoup fait parler d'elles, notamment sur le site internet de l'Entente. Même le bonhomme Hiver les a citées lors de son «Jugement» à carnaval: «A Monthey, on se sert des aveugles pour recenser les arbres!» Evoquant cette anecdote avec un petit sourire aux lèvres, Denis Maret – vice-président de la section valaisanne de la Fédération suisse des aveugles (FSA) – se fait pourtant rapidement plus sérieux. «Il y a une confusion à éclaircir sur ce à quoi elles servent. Il ne s'agit pas de lignes de guidage, mais de bandes de séparation.»

Cette distinction, le Montheysan tient à l'expliquer: «Plusieurs éléments de type podotactile existent pour aider les malvoyants à se déplacer. A Sion, la municipalité a installé des lignes de guidage. En les suivant grâce à une canne, on peut se déplacer d'un point A à un point B. La solution pour laquelle a opté Monthey est différente.»

De fait, les trois traces parallèles servent à délimiter les zones: «Si je descends l'avenue de la Gare côté commerces et que je me tiens à leur droite, je sais que je ne risque pas de rencontrer de circulation. Mais, si je veux traverser la route, je dois me positionner de manière perpendiculaire à elles. A partir de l'instant où je les ai franchies et jusqu'au moment où je vais retrouver



Les bandes de séparation remplacent les points de repère constitués par les trottoirs dans cette zone de rencontre limitée à 20 km/h.

leurs homologues de l'autre côté de la chaussée, je sais que je marche dans la zone où circulent les voitures.»

Instructeur en locomotion travaillant pour le Centre des Marmettes qui, à Monthey, s'occupe des personnes sourdes et aveugles, Dany Gay développe: «Ce secteur est en zone urbaine qui passera bientôt à 20 km/h, avec priorité aux piétons. Selon la loi, on n'y trouve plus de trottoir. En quelque sorte, ces lignes les remplacent.» Directrice des Marmettes, Françoise Gay-Truffer ajoute: «Ce système est opérationnel, mais nécessite une petite explication avant de pouvoir être utilisé correctement. Sans quoi, effectivement, les aveugles risqueraient d'avoir quelques surprises.»

Démonstration par un contre-exemple

Ces surprises, Denis Maret en donne l'exemple. Choisisant de se servir des bandes non dans leur fonction première mais comme d'une ligne de guidage, il se trouve bien vite face à un arbre! «Voilà ce qui risque de se pas-



A Monthey, la canne vient buter perpendiculairement à la bande délimitant la zone où peuvent circuler les véhicules.

ser si on s'en sert de la mauvaise manière. Certes, avec l'habitude, on peut le faire. Mais je suis Montheysan et je connais ma ville, alors je sais comment réagir lorsque je me trouve face à un décrochement. Je parviens à l'éviter et à reprendre mon chemin de l'autre côté. Au départ cependant, ce n'est pas la fonction première de ces démarcations.» Selon le vice-prési-



A Sion, la canne court le long de la ligne de guidage pour aider les aveugles à se déplacer sur les trottoirs.

dent de la FSA, une trentaine de personnes malvoyantes à Monthey sont concernées par ce système.

«La polémique initiale était née d'une confusion dans les termes, relève Dany Gay. Elle n'a finalement pas lieu d'être.» Et Denis Maret de conclure: «Ces aménagements sont conformes à ce dont nous avons besoin!»

PROCESSUS PARTICIPATIF

Les bandes de sécurité sont intégrées sur l'avenue de la Gare et le long de la Petite ceinture. «Lorsque nous avons voulu revoir notre concept de circulation, nous avons dû prendre des mesures pour rendre cet espace adapté aux personnes malvoyantes», rappelle Stéphane Coppey, président de Monthey. Lors de la mise à l'enquête du projet, Procap et la FSA avaient fait opposition. «Une dizaine de séances furent nécessaires pour trouver une solution qui convienne à tous», poursuit le président. Ces séances, Denis Maret y a participé: «Au départ, pour limiter la vitesse, la commune voulait créer une avenue de la gare en dominos. Ce qui aurait été compliqué à gérer pour les malvoyants. D'où notre veto. Dans l'idéal, il est clair que nous aurions souhaité le maximum: lignes de guidage, panneaux à gros caractères et bandes de signalisation. Ensuite, une pesée des intérêts a été effectuée et le choix actuel s'est concrétisé, avec l'avantage d'être intégré au mobilier urbain.»

CHAMPÉRY L'Apcach remonte au front

Lors de son assemblée générale en décembre, l'Association des propriétaires de chalets et d'appartements de Champéry (Apcach) suggérait à la commune d'annuler purement et simplement sa taxe sur les résidences secondaires. Dans la foulée, elle lui adressait une demande officielle. «La municipalité nous a répondu qu'elle n'était pas d'accord d'entrer en matière», déplore André Gossauer, président de l'Apcach.

Cette décision ne constitue pas une surprise. Prenant la parole devant l'assemblée il y a trois mois, le chef de l'exécutif champérolain Luc Fellay indiquait que la suppression n'était pas à l'ordre du jour. Mais qu'un assouplissement des directives relatives à l'occupation des biens immobiliers était envisagé. «C'est ce qui a été mis en place», indique-t-il. Avant de préciser: «En parallèle, dans l'attente de la future loi cantonale sur le tourisme, nous avons commencé à travailler sur une application globale dans la vallée d'Illicz avec nos voisins de Troistorrents et Val-d'Illicz.»

Minimiser les dommages

L'Apcach n'entend cependant pas baisser les bras, comme elle l'a indiqué hier dans un communiqué de presse. «Une solution trouvée en commun reste la seule possibilité de minimiser les dommages collatéraux, qui touchent notamment à la réputation de la station», note André Gossauer. «Nous aimerions, à ce titre, pouvoir être reçus par la municipalité incorporée et pas seulement par le président.»

MÉMENTO

SAINT-MAURICE

Repas de l'amitié.

Vendredi à 12 h, repas de l'amitié pour les personnes en âge AVS au restaurant Les trois tables. Prix 25 francs. Inscriptions au 024 486 21 21.

MONTHEY

Prière. Journée mondiale de la prière vendredi au temple de Monthey. Permanence de 10 à 17 h. A 19 h 30, célébration suivie du verre de l'amitié.

PUBLICITÉ

Train-autos
Brigue-Iselle (I):
promo de mars.

Traversez le tunnel du Simplon en seulement 20 minutes et arrivez détendu à destination.

cff.ch/train-autos

RETOUR À 50% AVEC
BILLET SIMPLE COURSE
CHF
33.-*
AU LIEU DE CHF 44.-

SBB CFF FFS

* Offre valable du 9 mars au 2 avril 2015, du lundi au jeudi, sauf le 19 mars. Exemple: un billet simple course pour une voiture à 22 francs donne droit à un retour à 11 francs, soit un aller-retour à 33 francs au lieu de 44 francs. L'offre n'est pas cumulable avec la carte à points.